

Reference Table for Article 29 of “Loi Energie et Climat” (LEC)

Référence au sein du décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021	Référence au sein du rapport
Démarche générale de l'entité	
1.a Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, notamment dans la politique et stratégie d'investissement	Our Commitments as Sustainable Investors and Our Methodology: Embed the Impact Approach at All Levels
1.b Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients	Our Methodology: Embed the Impact Approach at All Levels
1.c Liste des produits financiers catégorisés sous l'article 8 et l'article 9 de la SFDR, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG dans le montant total des encours gérés	We Promote Sustainable and Responsible Practices
1.e Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label, ainsi qu'une description sommaire	Our Impact Journey: Continuously Improving
Moyens internes déployés par l'entité	
2.a Description des ressources financières, humaines et techniques	Our Methodology: Embed the Impact Approach at All Levels
2.b Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité	Our Methodology: Embed the Impact Approach at All Levels
Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance	
3.a Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction (ex. niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences)	Business Ethics
3.b Adaptation des politiques de rémunération à l'intégration des risques de durabilité	Our Methodology: Embed the Impact Approach at All Levels
3.c Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	Business Ethics
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion	
4.a Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	...Within All Our Portfolio Companies
4.b Présentation de la politique de vote	N/A
4.c Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre (ex. part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie)	...Within All Our Portfolio Companies and 2021 Sustainable Performances

Référence au sein du décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021	Référence au sein du rapport
---	------------------------------

4.d Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux ESG	N/A
---	-----

4.e Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	Our Strategy: The Impact Investment Thesis
--	--

Taxonomie européenne et combustibles fossiles

5.a Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique	Environment: Climate Action and Responsible Production and Consumption
--	--

5.b Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0% des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
---	---

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

6.a Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050 (au plus tard cinq ans avant son échéance)	Our Impact Journey: Continuously Improving
--	--

6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone	N/A
--	-----

6.c Une quantification des résultats [de la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris] à l'aide d'au moins un indicateur	N/A
--	-----

6.e Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité avec les autres indicateurs sur les critères ESG utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement	Environment: Climate Action and Responsible Production and Consumption
--	--

6.f Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	N/A
---	-----

6.g Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	Environment: Climate Action and Responsible Production and Consumption
--	--

6.i La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	N/A
---	-----

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

7.a Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992	Our Impact Journey: Continuously Improving
--	--

7.b Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	Assessment of the Portfolio's Biodiversity Dependencies
--	---

7.c La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité	N/A
--	-----

Référence au sein du décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021	Référence au sein du rapport
Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	
8.a Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	Business Ethics
8.b Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés	Our Commitments as Sustainable Investors
8.c Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	Business Ethics
8.d Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte	... at All Steps of the Investment Cycle
8.e Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés, ainsi que l'horizon de temps associé à ces impacts, au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant notamment l'impact sur la valorisation du portefeuille	Our Impact Journey: Continuously Improving
8.f Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	Our Methodology: Embed the Impact Approach at All Levels
Plan d'amélioration continue	
9.a Une identification des opportunités d'amélioration de la stratégie actuelle et des actions concrètes correspondantes permettant d'améliorer la situation actuelle	Our Impact Journey: Continuously Improving
9.b Des informations sur les changements stratégiques et opérationnels introduits ou à introduire à la suite de la mise en place d'actions correctives	N/A
9.c Des objectifs assortis d'un calendrier de mise en œuvre	N/A